

Sauvegarde et Embellissement de Lyon



BULLETIN DE LIAISON N° 52 - SEPTEMBRE 1997

Association loi 1901. Agréée au titre L.121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme - ISSN 0750 - 1144

ESPACES BOISÉS À CONSERVER

Notre association, très sensible aux problèmes de l'environnement, est de plus en plus consultée pour son opinion, et se trouve alors souvent confrontée au non respect des règlements à appliquer sur les terrains ou les espaces classés boisés (T.C.B).

Ces zones figurant sur les plans d'occupation des sols (POS), sont nées de la loi du 31-12-1976. Pour le classement, les communes ont toutes disponibilités pour l'effectuer. Pour demander le déclassement- très difficile à obtenir- il faut alors réviser le P.O.S, et non seulement le modifier.

Aujourd'hui les délimitations de zones suivent les limites de parcelles cadastrales, et ne tiennent pas compte de l'implantation des végétaux et de leur envergure.

En effet il existe des contradictions flagrantes entre les règlements d'Urbanisme et le Code Civil.

Ainsi, l'Article R 130-1 du Code de l'Urbanisme, pour contraindre les propriétaires à la conservation des espaces classés boisés, les oblige d'obtenir une autorisation préalable pour procéder aux coupes et ou à l'abattage des arbres. Cette autorisation est d'ailleurs limitée dans le temps. Il est à préciser également que ces terrains sont inconstructibles.

L'Article 673 du Code Civil contraint ce même propriétaire à couper branches et racines de ces arbres classés dont l'envergure porte ombre sur le terrain voisin (pouvant être constructible par ailleurs !). Ainsi un bel arbre centenaire qui a poussé en limite de propriété peut-être élagué à 50% et avoir ses racines coupées, ce qui le conduit inévitablement au dessèchement puis à la chute car il est déséquilibré.

Aussi proposons nous que cette règle s'applique à l'emprise des racines et à l'envergure des branches de l'arbres de l'arbre situé en zone TCB et non sur les limites cadastrales administratives. Nous souhaitons que notre proposition reçoive un avis favorable des Associations Protectrices des Espaces Verts.

Jean-Paul DRILLIEN
Président de SEL

DES TAGS... ET DES DÉGÂTS.

Cette forme de vandalisme, n'en finit pas de défigurer nos façades, murs, vitrines et portes.

"Raymond BARRE, deux ans de mandat".

Sous ce titre paru en juin 1997 dans le journal "LE PROGRÈS" figurait un bilan des deux premières années passées à l'Hôtel de Ville par M. BARRE, maire de Lyon.

Étaient développés dans cet article, ses projets pour l'avenir et parmi ceux-ci, figurait le lancement d'un plan anti-tags de grande envergure. (1)

A l'initiative de la mairie de Lyon, une opération "coup de poing" devait être menée durant le mois de juillet 1997 sur de nombreux secteurs dans tous les arrondissements de Lyon, afin de supprimer 10 000 m² de tags, graffiti et affiches sauvages qui submergent les murs, les portes cochères et aussi les rideaux de magasin, le mobilier urbain, etc...



Des tags et...des dégâts, Montée du Change le 09-09-1997

Suite page 8

(1) N.D.L.R : Voir page 8 encadré "Mairie de Lyon et action contre tags, graffiti, et affichage sauvage".

SOMMAIRE.....page

Espaces Boisés à Conserver ou à Créer.....	1
Faire de la Part-Dieu un vrai quartier lyonnais.....	2, 3, et 4
Mairie de Lyon contre tags, graffiti, et affichage sauvage.....	8
Rue de Thou : Sauvegarde d'un escalier monumental	5 et 8
Voies ferrées ...et publicité.....	6 et 7
Tags et dégâts.....	1 et 8

FAIRE DE LA PART-DIEU...

...UN VRAI QUARTIER LYONNAIS.

Pour nombre de lyonnais, La Part-Dieu a longtemps représenté l'image d'un long mur protégeant un grand espace, inaccessible à l'homme de la rue.

Les années 60-70 ont amené leur lot de transformations profondes.

Après de grands chamboulements, le site a reçu la vocation de Centre Directionnel et Commercial. Mais, si aujourd'hui, bien qu'inachevé, cet ensemble paraît fonctionner, au coeur du Grand Lyon moderne, est-il pour autant devenu un quartier lyonnais ?

En effet, si ses capacités d'accès en voiture en font un pôle régional efficace et essentiel, la médiocrité de ses interfaces avec son environnement proche ne permet pas de répondre favorablement à cette question. Car ce centre reste en rupture avec les quartiers environnants. Si les murs de la caserne ont disparu, cet ensemble ressemble encore trop à une citadelle pour ses proches voisins. L'aborder à pieds reste rebutant, décourageant, décevant.

Un travail de fond et de détail doit-être développé par la Municipalité pour humaniser les aménagements mettant en relation cet ensemble à ses alentours. Une action doit être soutenue pour briser les barrières qui constituent son périmètre.

Il pourrait y aller un jour de sa pérennité !

Les réflexions autour du Plan des Déplacements Urbains ont confirmé l'évolution des équilibres au profit d'une ville plus favorable à l'homme, avec ou sans sa voiture. Inspirons-nous de ce courant d'idées pour regarder la Part-Dieu, pour proposer des améliorations d'intégration de cet ensemble, pour transformer enfin ses interfaces en l'ouvrant sur la ville qui l'entoure.

J. BONNARD

ALLEZ LA HALLE !

La Halle de Lyon constitue un pôle essentiel en terme d'animation commerciale. On peut constater toutefois que ses deux façades principales, au Nord et au Sud, ne montrent que peu d'esprit promotionnel.

Ses parois de verre présentent, il est vrai, une certaine transparence. Mais l'attrait reste bien limité.

Pire est encore la façade Est, tournée vers la rue Garibaldi, mais faisant figure de fond d'impasse.

En effet, cette entrée de la halle est encadrée et écrasée par les murs inhospitaliers du parc de stationnement ou de la tour de bureaux.

Ce ne sont pas les quelques bacs à fleurs parachutés là qui corrigent cette impression.

Pourquoi ne pas ouvrir l'animation commerciale vers l'extérieur ? Le pied de la tour comme celui du silo à voitures pourraient accueillir des locaux professionnels répondant à cette suggestion. Pourquoi ne pas envisager une affectation de cet

accès à des métiers connexes à ceux de l'alimentation et de la gastronomie, ou à un débit de boissons avec terrasse ?

Cette ouverture pourrait s'inscrire dans la recherche d'une meilleure relation entre la Halle et l'autre côté de la rue Garibaldi, que ce soit en direction de Monoprix qui lui fait face, ou que ce soit en direction de la rue Moncey ou des voies qui conduisent au centre commercial de la Part-Dieu.

Si la liaison avec le petit supermarché peut-être améliorée facilement, on souhaiterait faire moins de zigzags pour rejoindre le coin du boulevard Deruelle, alors qu'il faut contourner les infrastructures routières de la rue Garibaldi.

Une couverture partielle de la bretelle de sortie, en face de la porte de la Halle paraît réalisable afin de favoriser une relation plus directe, plus compatible avec le besoin des piétons, suivant un axe parallèle à la passerelle aérienne branchée sur le niveau + 1.

POUR PLUS D'HARMONIE AUTOUR DE L'AUDITORIUM.

L'Auditorium voit affluer et refluer régulièrement ses foules de mélomanes. Si une part de ceux-ci se dirige vers les parcs de stationnement du Centre Commercial, avec une liaison très adaptée, ceux qui quittent les lieux à pieds, en direction du quartier de la préfecture par exemple, sont confrontés au contournement de la voie rapide en tranchée.

Comment ne pas souhaiter une couverture de celle-ci pour favoriser la liaison entre les deux rives de la rue Garibaldi ; ce ferait un environnement plus compatible et plus harmonieux avec ce pôle hautement culturel.

Cette amélioration permettrait également une meilleure exploitation du cheminement piéton, pratique et remarquable, qui relie en pente douce le niveau 0 (trottoir de la rue Garibaldi) au niveau 1 (terrasses au pied de la tour).

Cet accès reste aujourd'hui trop confidentiel, alors qu'il mériterait une mise en valeur en rapport avec son intérêt et son originalité, dans cet univers trop souvent hostile.

Alors favorisons cette liaison originale entre les quartiers de la Rive Gauche du Rhône et le Centre de la Part-Dieu, en l'intégrant dans un réseau local qui pourrait s'appuyer sur l'Axe Moncey.

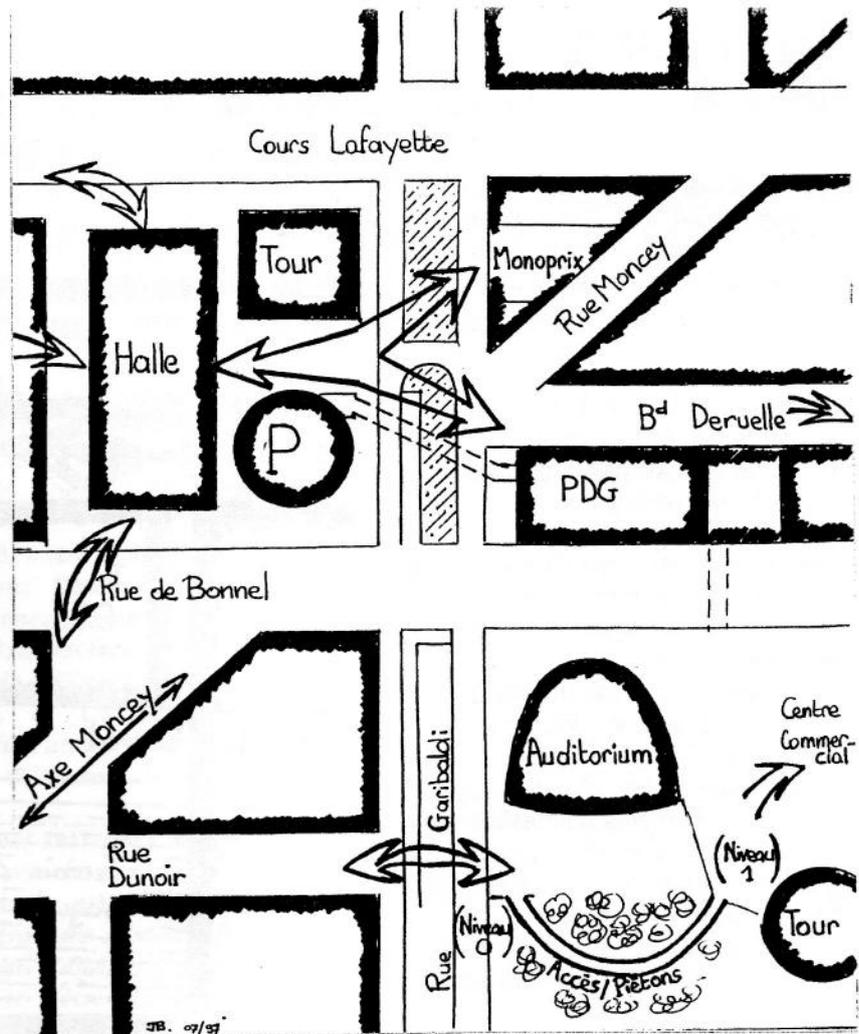
LA CITADELLE ADMINISTRATIVE

Que la rue Garibaldi soit en tranchée ou qu'elle prenne l'allure d'une autoroute en surface, que ce soit devant la Cité Administrative ou devant les immeubles de bureaux du M+M, la "Citadelle" est bien défendue : le piéton n'a pas droit de cité ! L'axe de circulation fonctionne mieux que des fossés ou qu'un rideau de fer.

Ajoutez à cela la froideur (si ce n'est la laideur) de quelques façades et l'ensemble devient repoussant.

Est-ce-là une bonne façon de promouvoir un "Centre Directionnel" ?

Ne doit-on pas finir de rendre cette voie rapide souterraine, en tranchée couverte, et planter quelque mail devant ces façades, jusque devant l'Hôtel du Grand Lyon ?



Légende : ➔ Relation à privilégier

LA PORTE SUD : UNE ENTRÉE SANS TRIOMPHE POUR LES CUIRASSIERS.

Le Sud de la Part-Dieu n'a pas à supporter de pénibles infrastructures automobiles. Son mode de protection vis à vis de l'extérieur serait plutôt du type terrain découvert. En effet ce secteur manque franchement d'épaisseur ; ce malaise vient de la non structuration des vides. Le piéton qui aborde le Centre Commercial par ce côté n'y trouve pas vraiment de bien-être.

Ce défaut n'a-t-il pas été encore souligné par cette médiocre porte le long de la rue Paul Bert, qui renforce la sensation de rupture ?

Quelques aménagements plus heureux, devant l'hôtel IBIS font un peu exception dans cet environnement tristounet.

Pourquoi ne pas aménager la rue des Cuirassiers pour en faire une véritable allée ombragée, à la fois plus dense et plus accueillante ?

Pourquoi, également, ne pas donner un peu plus de corps à ce secteur, en autorisant quelques constructions supplémentaires ?

VIVIER MERLE : FAUTE DE RIVES

L'autopont a disparu, mais la tristesse reste. Faut-il décrire cet hôtel IBIS dont le rez-de chaussée est muré le long de cette voie ?

Faut-il évoquer l'architecture foncièrement moche du bâtiment de FRANCE 3 ?

Cet abord de la Part-Dieu est vraiment déplorable, dans le genre de celui d'une zone industrielle médiocre.

Ce ne sont pas quelques plumeaux dans des pots de fleurs qui suffisent à régler la question.

De vrais alignements d'arbres pourraient peut-être apporter une impression de cohérence plus favorable...

On rêverait surtout d'un édifice plus à la hauteur pour notre télévision régionale.

LES MURAILLES DE LA FACE NORD

Le Centre directionnel et Commercial se présente, sur sa face Nord, le long du boulevard Deruelle, comme une forteresse.

Cette situation est d'autant plus désolante que c'est de ce côté que la complicité avec l'environnement est la plus favorable : pas une voirie autoroutière, relations spatiales à bonne échelle, ambiance de mail...

Seule l'entrée Nord du Centre Commercial offre un peu de vie, et un lien

entre l'extérieur et l'intérieur.

En dehors de ce passage, le passant ne peut guère trouver comme compagnie que des murs borgnes, ou des frontons de parcs de stationnement.

Une réflexion serait bienvenue pour envisager une animation de ces trottoirs qui permettent une relation avec la Halle. Ne pourrait-on pas accueillir par exemple des camelots, des fleuristes ou autres "pieds humides" qui pourraient s'appuyer contre ces façades inhospitalières ?

LE PORTE A PORTE A CORRIGER

Voilà plus de dix ans que la gare de la Part-Dieu fonctionne, parallèlement au Centre Commercial qui lui fait face. On aurait voulu que les deux ensembles s'ignorent que l'on aurait pas mieux réussi.

On peut constater un premier effort d'amélioration avec la réalisation d'une allée les reliant, au Sud, longeant la Bibliothèque Municipale. Souhaitons que cet axe soit plus repérable dans sa traversée de la cour de la gare.

Plus au Nord, malgré une prise de conscience affirmée déjà ancienne, la relation avec la Porte Vivier Merle du Centre Commercial reste d'une grande médiocrité.

En effet, alors que l'on voudrait trouver un axe matérialisé et valorisé entre les deux pôles, suivant une diagonale directe, le parcours offert aujourd'hui aux passants tient plus de la course d'obstacles autour d'éléments d'infrastructures implantés avec un unique souci de productivité pour les transports en commun et d'efficacité pour la circulation automobile.

Le piéton, quant à lui, est relégué au dernier rang ; tout juste s'il n'est pas considéré comme un gêneur.

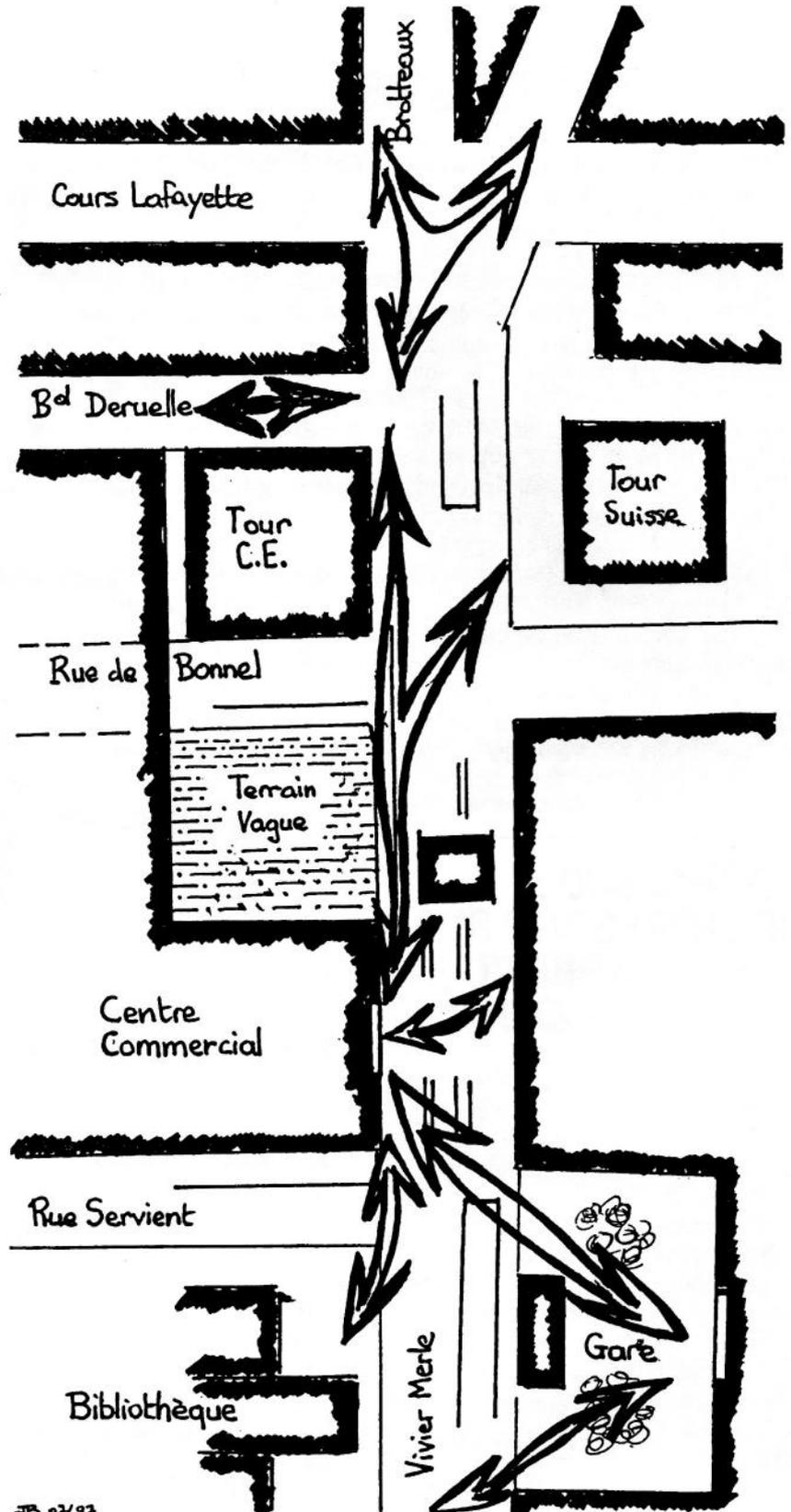
Un réaménagement de cet espace doit être traité en rapport avec le niveau de fréquentation de cet axe qui doit être utilisé à la fois par les usagers de la SNCF, mais également par les habitants du quartier Villette qui transitent par la gare pour se rendre au Centre Commercial.

Pour cela n'hésitons pas à recouvrir une partie de la trémie du boulevard Vivier Merle pour favoriser une liaison directe avec cette porte du Centre Commercial, la plus ouverte sur l'extérieur, avec ses restaurants qui l'encadrent.

De même, si ce n'est encore pire, la relation entre cette même porte et le quartier des Brotteaux veut ignorer l'existence des piétons. Il paraît absolument nécessaire de créer un niveau 0 continu entre cette porte et le pied de la Tour de la Caisse d'Epargne, en recouvrant les différentes trémies qui font obstacles.

Comment en outre, ne pas rêver d'une animation commerciale extérieure au bord de cette plate-forme, dans le prolongement du centre aujourd'hui clos ? Verra-t-on, un jour, sortir une construction de l'îlot resté vide ? S'en préoccupe-t-on vraiment ?

Enfin, cet axe piéton sur la rive ouest du boulevard Vivier Merle pourrait se prolonger jusqu'à l'accès Nord de la Bibliothèque, aujourd'hui confidentiel, parce que quasiment inaccessible.



JB 03/97

Légende : ➔ Relation à privilégier

De plus, le pied du silo à livres supporterait-il des constructions complémentaires (des extensions de la Bibliothèque ! ?) pour améliorer la convivialité du lieu, en donnant à l'ensemble une façade plus avenante le long du boulevard, tout en enchâssant la

construction à vocation technique à l'allure glaciale.

Sollicitons l'architecte de cet ensemble pour corriger son agencement en le mettant en harmonie avec son environnement évolué depuis son origine (création de la gare).

Fin

Rue de Thou :

Sauvegarde d'un escalier monumental

Aboutissement d'une longue démarche, le chantier école pour la réhabilitation "du plus bel escalier de Lyon après celui des Carmélites", selon Vachet, s'est enfin ouvert.

Rétrospective et regard sur ce joyau du patrimoine lyonnais construit en 1660.

La rue de Thou doit sa dénomination à François Auguste de Thou, magistrat, abbé de Bonneval dans le diocèse de Chartres, né à Paris en 1607, décapité place des Terreaux à Lyon en 1642 sur l'ordre de Richelieu pour avoir celé la conspiration du marquis de Cinq Mars, favori de Louis XIII, contre le cardinal.

La tête de Cinq Mars tomba aussi, et leurs corps enterrés, dit-on, dans l'église des Feuillants, récemment édifiée.

Cette rue faisait partie de l'important couvent des Feuillants, dont le nom vient d'un monastère situé près de Toulouse.

Deux autres rues proches, la Grande et la Petite rue des Feuillants, en rappellent le souvenir.

C'est en 1619, Mgr de Marquemont occupant le siège archiepiscopal de Lyon, qu'un acte consulaire approuva l'établissement des Feuillants dans notre ville.

Les bâtiments conventuels ont été construits entre 1662 et 1664. La cour dite "des moirages" ou "du moirage" était la cour jardin de leur cloître.

Si l'on peut déplorer la disparition de la quasi totalité de l'église vendue le 11 juin 1796 et démolie dans les premières années du XIX^e siècle, d'importants vestiges subsistent, dont le réfectoire qui en est l'élément le plus remarquable.

L'ensemble mériterait d'être réhabilité dans son aspect d'origine.

Sauvegarde et Embellissement de Lyon a engagé depuis longtemps une action particulière visant à restaurer la cage d'escalier monumentale située 4, rue de Thou,

Lyon 4^e, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 23 décembre 1981, dans le cadre d'un CHANTIER ECOLE.

Début 1992, notre association a entrepris une démarche en ce sens, en concertation avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E), la Conservation Régionale du Patrimoine et l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F)

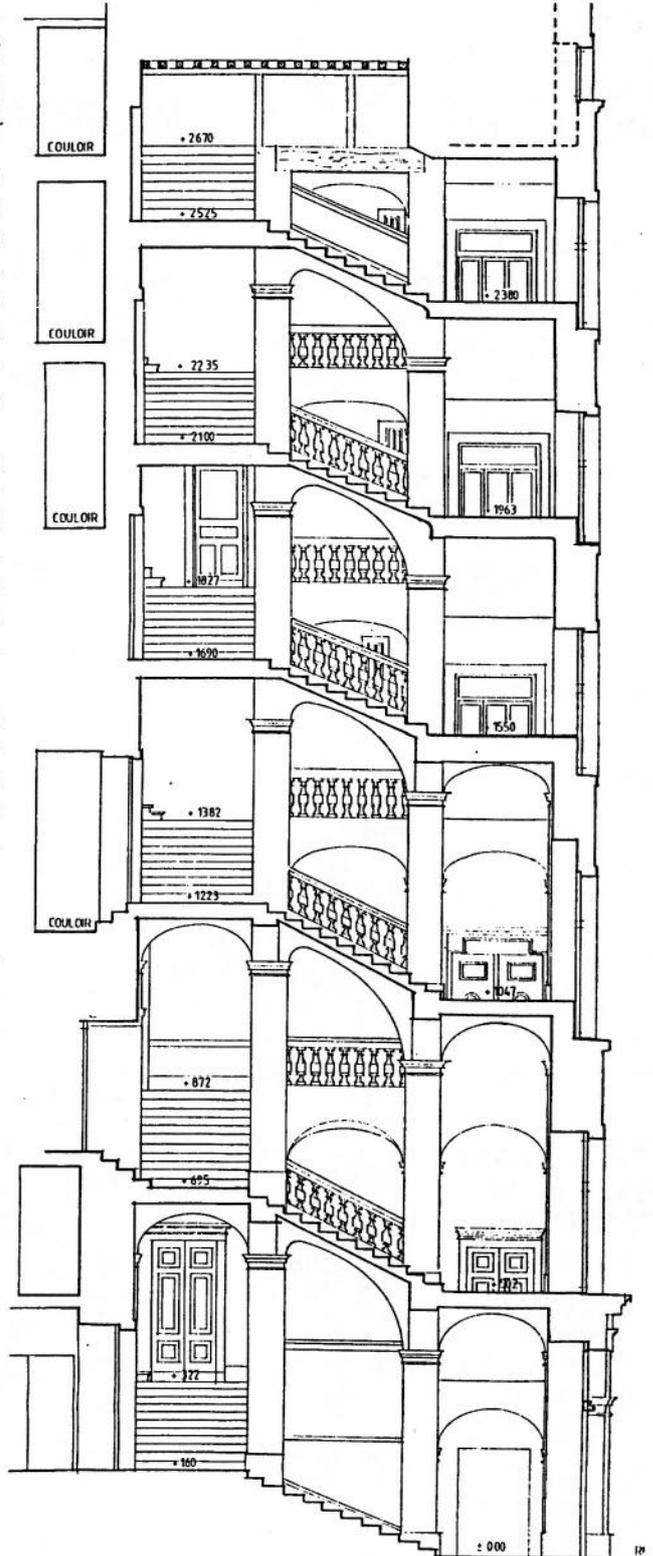
De nombreux entretiens se sont déroulés avec les principaux acteurs, dont les propriétaires et les administrateurs d'immeubles, car cette cage d'escalier présente la singularité d'être commune à deux édifices, ce qui rend la situation complexe.

Après bien des attermolements, le propriétaire du bâtiment principal a préféré vendre son bien à une Société Immobilière, plutôt que de réaliser les travaux nécessaires.

Cette société, désormais Maître de l'Ouvrage, a finalement déposé un permis de construire particulier pour l'escalier le 15 juillet 1997.

Sa réhabilitation sera conduite par Monsieur Mortamet, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Inspecteur Général des Monuments Historiques.

Sauvegarde et Embellissement de Lyon s'efforcera, dans ce contexte, de promouvoir son projet de Chantier Ecole, ainsi que celui d'une convention Cour-Traboule avec la Ville de Lyon et l'Office du Tourisme, permettant un passage journalier et permanent de la rue de Thou à la Cour du Moirage.



Suite page 8

VOIES FERRÉES ET ...PUBLICITÉ.

Lyon est un important noeud de communications et le patrimoine ferroviaire occupe une place majeure dans le paysage de l'agglomération lyonnaise.

La prolifération galopante de la publicité le long des voies et sur les ouvrages de la S.N.C.F altère l'image de la ville et aggrave l'insertion d'un patrimoine par ailleurs laissé à l'abandon...

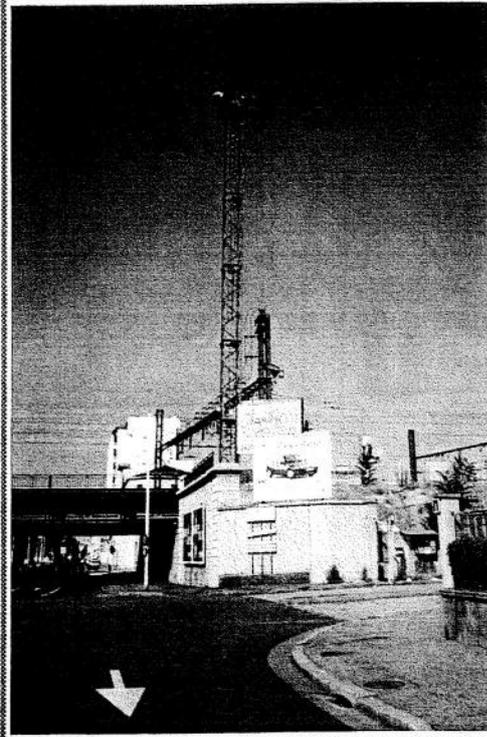
L'ANCIENNE GARE DES BROTTAUX : CHEF-D'OEUVRE ARCHITECTURAL FERROVIAIRE.

De nombreux ouvrages ferroviaires construits par la compagnie P.L.M au milieu du siècle dernier, l'ont été avec une recherche architecturale qui en dit long sur le goût des bâtisseurs pour la belle ouvrage mais aussi sur leur constant souci de les insérer harmonieusement dans notre cité. La gare des Brotteaux, maintenant reconvertie, et certains ponts en sont, parmi d'autres, le témoignage vivant.

Les mentalités ont évolué. Le monde des cheminots a porté tous ses efforts et toute son imagination sur le matériel roulant : toujours plus rapide et plus sûr et ce au détriment de son patrimoine qui est aussi le nôtre puisque faisant partie de notre cadre de vie.



Franchissement de l'avenue J. Jaurès à Lyon. On remarquera la qualité ornementale des éléments de construction du tablier... Les culées sont souvent revêtues de céramique, dont les reflets atténuent l'effet de trou noir sous l'ouvrage. Aujourd'hui les céramiques sont à l'état d'abandon total... Ces ouvrages et leurs abords méritent pourtant une protection attentive. Pourquoi pas un classement à l'inventaire des Monuments Historiques ?



Avenue Leclerc. La culée, soigneusement habillée de pierre de taille est "ornée" de fâcheux panneaux publicitaires. L'insertion de l'ouvrage dans son environnement, déjà compromise par la présence du caténaire et de cet incongru pylône d'éclairage, en est fortement aggravée. N'existe-t-il pas de moyen d'éclairage plus esthétique et plus efficace ?

⌚ DERNIERE HEURE

Les tabliers des ponts métalliques qui franchissent le boulevard Yves Farges reçoivent actuellement un nouveau revêtement de peinture dont la couleur grise remplacera le sinistre noir d'antan. L'entreprise BATAGLINO qui réalise ces travaux nous a indiqué qu'elle n'avait pas reçu d'ordre pour le nettoyage des céramiques et des pierres (remarquablement taillées) des culées qui supportent les ponts. Il serait très regrettable que la crasse restante soit mise en lumière par la nouvelle clarté des ponts...

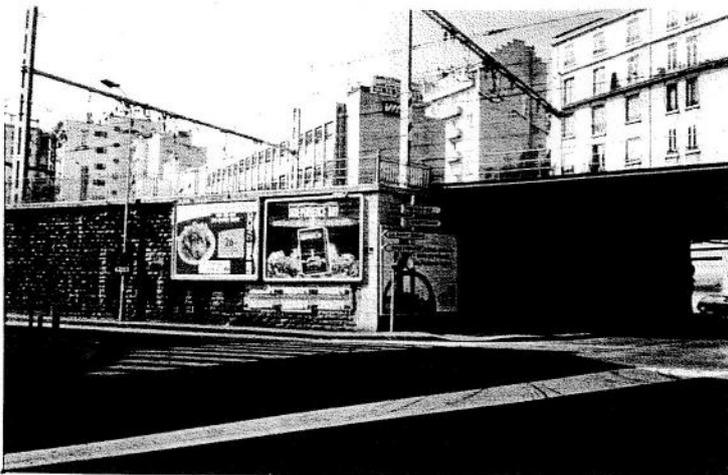
VOIES FERRÉES, PUBLICITÉ ET MALPROPRETÉ.



Angle de l'Avenue Leclerc et de la rue Raoul Servant



Rue Michel Rambaud



Angle de la rue des Émeraudes et de la rue Béranger

La S.N.C.F a transformé la plupart de ses ouvrages et en particulier ses ponts, en supports publicitaires. Cette pratique liée à une forte densité d'affichage, nuit fortement à l'insertion des ouvrages dans leur environnement et à l'image de la ville .

Si les autorités administratives et la Ville de Lyon sont très attentives à l'application stricte des dispositions du Code la construction et de l'habitation relatives au ravalement des immeubles, elles le sont moins en ce qui concerne celui des ouvrages ferroviaires. Ou encore aux dispositions de l'Art 30 du décret° 80-923 du 21-11-1980 qui imposent que les emplacements des dispositifs publicitaires doivent être maintenus en bon état de propreté. Après les plans "Lumière" et "Bleu" pourquoi pas un plan "Fer" pour insérer les ouvrages ferroviaires dans la ville ?

LE CAS DE LA PRISON MONTLUC

Lyon fut capitale de la résistance.

La prison Montluc tint lieu d'antichambre de la mort pour ceux qui osèrent résister à l'occupation.

Une plaque apposée à l'entrée de la prison et une stèle rappellent les faits historiques qui se sont déroulés derrière ces murs. La voie ferrée qui longe la prison, est jalonnée de panneaux publicitaires portatifs dont plusieurs sont placés dans le champ de visibilité même de la stèle. Présence publicitaire qu'on peut légitimement qualifier d'inacceptable en ce lieu.

Nous nous étonnons que cette prison n'ait pas été classé Monument Historique.

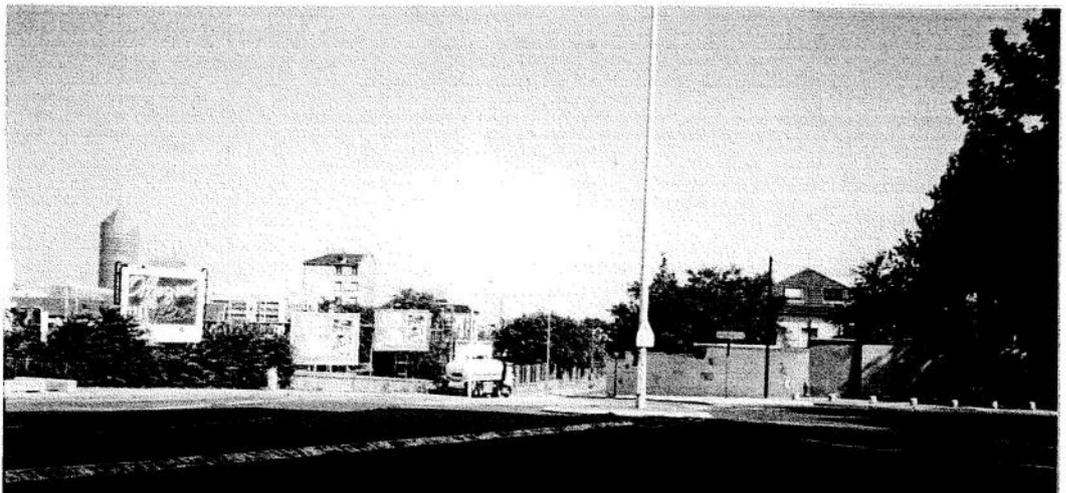
Ne serait-ce que pour conserver la mémoire du lieu de ceux qui y souffrirent où y succombèrent.

Certains diront que son architecture ne mérite pas une protection particulière. Faux : son austérité rappelle celle des règles de l'enfermement instituées par les moeurs d'alors.

Photo prise depuis la place Marc Seguin.

On reconnaît, apposée sur le mur de la prison Montluc, qui fait face à la place, la stèle rappelant le martyre de ceux qui y furent internés sous l'occupation.

A gauche du cliché, les quatre panneaux publicitaires implantés sur l'emprise de la voie ferrée. Il doit être mis fin à cette regrettable cohabitation.



R. MOTTE

Rue de Thou:

Saubegarde d'un escalier monumental (suite de la page 5)

La restauration de la totalité de l'immeuble aura naturellement lieu en même temps que celle de l'escalier.

Cet escalier monumental a quatre noyaux, formant un jour central, construit vers 1660, est certainement le plus beau témoignage de cette époque subsistant à Lyon et aux environs.

C'est un chef d'oeuvre remarquable par l'ampleur de ses proportions et la dispositions de ses volées à retour, portées par quatre piliers reliés par des gardes-corps et ornées de balustres octogonaux en forme de poire, dont la facture est particulièrement soignée.

La remise en état de cet escalier, dont Vachet dit "qu'il est le plus beau de Lyon après celui des Carmélites" se fera dans l'esprit de son époque de construction. Dans cet objectif est envisagée la réfection des enduits, des plafonds, des décors et des menuiseries.

Un important travail préliminaire a été conduit dès 1993, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Les investigations effectuées ont fait l'objet d'un compte-rendu dans un bulletin de liaison de l'époque.

Un sondage a permis de repérer les teintes d'origine.

Après retrait de l'enduit au plâtre récent, un piquetage atteignant parfois la pierre a facilité l'observation des diverses couches superposées.

Lors de la construction au XVIII^e siècle, la montée d'escalier a été peinte dans un camaïeu de gris.

Les diverses strates postérieures ont dévoilé une première surface comportant des inscriptions en noir sur fond brun, sans doute réalisées à la peinture à l'huile à la fin du XIX^e siècle.

Ces inscriptions en recouvrent d'autres, tracées en rouge et brun sur un mortier de ragréage, probablement de la même nature et de la même époque que la couche retrouvée au plafond sur les croisées d'ogives.

Plusieurs couches de badigeon apparaissent ensuite.

La première est mouchetée et se retrouve sur l'ensemble des murs de la

cage d'escalier. Puis des inscriptions apparaissent en noir et rouge, réalisées sur enduit à la chaux et recouvrent la teinte d'origine grise et blanche au lait de chaux.

La couche de patine jaune étalée sur les reliefs et les moulures en stuc est probablement de la même époque que la teinte d'origine datant du milieu du XVIII^e siècle.

Les portes en bois des piliers comportent une couche verte contemporaine. En dessous on décèle une patine verte antique réalisée sur une préparation dure et blanche qui serait ancienne, mais sans doute pas originale. Il semble que les boiseries étaient plutôt naturelles au départ.

La réalisation de ce chantier semble enfin en bonne voie.

Les efforts déployés par notre association pendant de nombreuses années n'auront pas été vains.

Ce résultat est un encouragement à persévérer dans tous les domaines où nous menons des actions pour sauvegarder notre patrimoine et rendre notre ville plus belle et plus humaine.

A. MAYNARD

DES TAGS... ET DES DÉGÂTS. (Suite de la page 1)

Si le bilan de cette opération, qui devait quand même représenter un coût de 600 000 F, ne nous est pas connu, il n'en reste pas moins que chacun peut observer avec satisfaction les résultats de ce nettoyage.

Quelques ombres au tableau, malgré cela. Cette opération menée avec des techniques de nettoyage efficaces laisse des séquelles.

Les surfaces traitées, et en particulier les peintures ou enduits d'origine portent la trace de l'intervention.

Plus navrant, sur ces mêmes surfaces, en particulier les murs, les tags reflourissent immédiatement après cecoûteux nettoyage.

Aussi souhaitons nous que cette action qui contribue à éliminer une certaine pollution visuelle ne soit pas que ponctuelle mais bien prolongée dans le temps.

Cette lutte étendue au Grand Lyon permettrait à ses habitants d'apprécier eux aussi, les effets d'une telle campagne souhaitée par beaucoup et encore attendue.

Bernard FOUCHER

MAIRIE DE LYON EN ACTION CONTRE TAGS, GRAFFITI ET AFFICHAGE SAUVAGE.

Le Maire de Lyon a présenté le 31 juillet 1997, au Conseil Municipal, un rapport dont l'objectif majeur est d'engager contractuellement les propriétaires privés à confier à la Ville de Lyon, le nettoyage des dégradations commises sur leurs murs.

Les travaux seront réalisés par des entreprises mandatées par la Ville, et à des tarifs attractifs.

Voir rapport 97/1805. B.M.O du 31 août 1997 N° 5184, page 5134.

R.M

SALVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON Membre de CIVITAS NOSTRA et de R.E.M.P.A.R.T

Président Jean-Paul DRILLIEN 39, rue Félix Jacquier 69006 LYON TEL : 04 78 93 04 52	Secrétaire Général Raymond MOTTE 32, imp. de Grange-Haute 69540 IRIGNY TEL : 04 78 46 07 47	Trésorier Marielle GIRAUD 14, rue P. Corneille 69006 LYON TEL : 04 78 46 07 47
---	---	--

Adhérez à :



SALVEGARDE ET
EMPELLISSEMENT
DE LYON

Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT.
32, rue Sainte-Hélène. 69002 LYON.

COTISATIONS :
Membre ADHÉRENT 130F
Membre BIENFAITEUR ou
PERSONNE MORALE 700F
JEUNE - ETUDIANT 70F

CRÉDIT LYONNAIS
Agence Victor Hugo
Compte N° 050230 B